

FLASH VILLEMORISSON-SUR-ORGE

Octobre 2015



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2015 (extraits)

Etaient présents : M. CHOLLEY, maire, Mme EVERAERT, Mme LE BLANC, Mme GRISON-JAILLET, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, adjoints, M. LE BLANC, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme ANTONI, M. MERCIER, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. SAUNIER, Mme CADOT, M. NOVEL.

Représentés : M. REPAIRE, pouvoir à Mme CARNERO, Mme DABADIE, pouvoir à Mme LE BLANC, M. CARDOUX, pouvoir à M. LE BLANC, Mme YOUNSI, pouvoir à M. CHOLLEY, Mme WALTER, pouvoir à Mme EVERAERT, M. EPRY, pouvoir à M. PRIEUR-LAURENT, Mme BOISSEAU, pouvoir à M. PILORGET, Mme CARRIÉ, pouvoir à Mme GRISON-JAILLET, M. BUATOIS pouvoir à Mme CADOT.

Absents : M. ANDREETTI, M. LOGA.

Secrétaire : Mme EYMARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le conseil municipal procède à l'installation de Madame Yvette CARRIÉ, suite au décès de Madame Françoise DOUARIN.

ADOpte sans observation le compte-rendu du conseil municipal en date du 25 juin 2015.

Monsieur le Maire rend compte des décisions (délégations de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales) portant sur :

- ✓ la conclusion d'un marché public relatif aux prestations de service pour l'entretien de trois bacs à graisse et d'un séparateur hydrocarbure,
- ✓ la convention «Lire et faire lire» en partenariat avec la Ligue de l'enseignement du 91 et l'Union Départementale Familiale pour la mise en place d'un programme culturel autour de la lecture,
- ✓ la maintenance préventive et la maintenance curative des ascenseurs de la ville,
- ✓ la conclusion d'un marché public à bons de commande pour la fourniture de livres scolaires pour les écoles,
- ✓ la conclusion de marchés publics relatifs à l'entretien des climatisations, des ventilations et des chaufferies des bâtiments communaux,
- ✓ le contrat relatif à la représentation du spectacle «Alice au pays des merveilles», le 5 septembre 2015 au forum des associations,
- ✓ le contrat «ECOPLI/LETRE EN NOMBRE» relatif à l'affranchissement des courriers en nombre envoyés par la mairie avec La POSTE

- ✓ la conclusion d'un marché public relatif à la maintenance préventive des systèmes de sécurité incendie et des installations de désenfumage des bâtiments communaux,
- ✓ la défense de la commune dans une action intentée contre elle dans le litige opposant les consorts LARREY à la ville de Villemeisson-sur-Orge et la désignation de Maître ALONSO, avocat, en vue de représenter la ville dans ce litige,
- ✓ la défense de la commune dans une action intentée contre elle dans le litige l'opposant à un agent et la désignation de Maître LE BAUT, avocat, en vue de représenter la ville dans ce litige,
- ✓ la conclusion d'un marché public relatif à la construction d'un club ados de type modulaire,
- ✓ la conclusion d'un marché public relatif à la construction d'un gymnase de type modulaire,
- ✓ l'avenant n°2 aux conventions avec la Mutuelle Nationale Territoriale (revalorisation du taux de cotisation),
- ✓ la défense de la commune dans une action intentée contre elle dans le litige l'opposant à un agent et la désignation de Maître Hugues PORTELLI, avocat, en vue de représenter la ville dans ce litige,
- ✓ la modification de la régie mixte relative aux encaissements des inscriptions et participations des familles aux frais des classes de découverte et le paiement des menues dépenses et de recettes liées au fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants,
- ✓ le contrat relatif à l'abonnement Internet sur réseau Fibre Optique pour la Mairie,
- ✓ le contrat relatif à l'abonnement Internet sur réseau Fibre Optique pour l'école élémentaire Bouton.

ÉMET, à l'unanimité, un avis favorable sur l'arrêté préfectoral 2015-PREF.DRCL/n° 672 du 9 septembre 2015 portant projet de périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'Agglomération du Val d'Orge et de la communauté de communes de l'Arpajonnais.

ÉMET, à l'unanimité, un avis favorable sur les travaux de démantèlement des clapets de l'Orge par le SIVOA.

SOUTIENT, à la majorité (3 contre : M. NOVEL, Mme CADOT, M. BUATOIS), la demande de l'Association des Maires de France, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, DEMANDE que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier. En complément, il est demandé :

- un moratoire immédiat du Fonds de péréquation pour les ressources communales et intercommunales (FPIC) et une refonte de ses modalités de calcul,
- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

ADOPTE, à l'unanimité, par chapitre, pour la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes, la décision modificative n°1 de la ville à hauteur de 193 000 €.

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à hauteur de 180 000 euros pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA.

DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer le coefficient unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8 pour les consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Villemoisson-sur-Orge.

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les conventions portant garantie d'emprunts à hauteur de 3 270 000 euros et réservation de 6 logements au bénéfice de la ville dans le cadre d'un programme de construction de logements sociaux sis 86/88 route de Corbeil avec IMMOBILIERE 3F.

ÉMET, à l'unanimité, un avis favorable pour que Monsieur le Maire fixe le montant des vacances de police relatives à la surveillance des opérations funéraires mentionnées à l'article L.2213-14 à 22.50 euros.

FIXE, à l'unanimité, le montant de la caution d'une télécommande de portail électrique à 50 euros.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement prestation de service «accueil de loisirs sans hébergement» à intervenir entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la structure club ados et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

FIXE, à l'unanimité, le cours d'une heure hebdomadaire de djembé pour un trimestre à 45 euros.

APPROUVE, à la majorité (3 contre : Monsieur NOVEL, Mme CADOT, M. BUATOIS), le projet éducatif de la ville. Le projet éducatif fixe les principes de la politique éducative des structures enfance/jeunesse communales.

APPROUVE, à l'unanimité, la passation d'une convention avec la ville de Brétigny-sur-Orge pour la participation aux frais de restauration scolaire, à la classe d'environnement et aux Temps d'activités Périscolaires (TAP) d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé en CLIS à Brétigny-sur-Orge.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention à intervenir entre la ville et l'association Gymnastique Volontaire de Villemoisson pour la mise en place de séances de gymnastique douce à destination des élèves pendant l'accueil périscolaire du temps de midi sur l'année scolaire 2015-2016 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention à passer avec l'Education Nationale concernant les interventions en éducation artistique et culturelle : éducation musicale, arts visuels, théâtre dans les écoles et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention cadre avec l'Education Nationale.

DÉCIDE, à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur du conservatoire de musique.

